



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/17002
5 mars 1985
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 5 MARS 1985, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DE LA REPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre du ministre
des affaires étrangères de la République islamique d'Iran,
S. Exc. Ali Akbar Velayati.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette
lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Saïd RAJAIE-KHORASSANI

Annexe

Lettre adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires
étrangères de la République islamique d'Iran

Comme vous en avez été informé par ma lettre du 9 février 1985 (S/16949), les divers rapports de votre mission sur les attaques lancées par l'Iraq contre des zones non militaires, exclusivement civiles de la République islamique d'Iran ont montré, sans l'ombre d'un doute, que l'Iraq est fermement déterminé à poursuivre ses attaques criminelles, en violation de l'accord du 12 juin.

J'attire votre attention sur le fait que la lettre susmentionnée souligne que la République islamique d'Iran a adressé un ultimatum et laissé aux organisations internationales une dernière chance pour qu'elles proposent une solution internationale qui puisse mettre un terme aux attaques continuelles de l'Iraq; si l'on trouvait une telle solution, la République islamique d'Iran, malgré les lourdes pertes humaines qu'elle a subies pour avoir strictement respecté l'accord du 12 juin, n'exercerait pas de représailles.

Vous n'êtes certainement pas sans savoir que cet ultimatum de la République islamique d'Iran n'a eu aucun résultat concret. Le régime iraquien a pris l'affaire à la légère avec impunité, ce qu'on ne peut que déplorer.

Or, au cours de cette période, les organisations internationales n'ont pris aucune mesure concrète pour garantir l'accord du 12 juin et de ce fait, le régime iraquien s'est montré plus résolu à poursuivre ses actes d'agression.

Malheureusement les attaques aveugles menées par l'Iraq contre les zones civiles ont pris hier, 4 mars 1985, de nouvelles dimensions quand à 13 h 35, deux avions de combat irakiens ont attaqué Ahwaz. Cette attaque a fait 11 morts et 25 blessés parmi la population civile. Le même jour, à 18 heures, une attaque aérienne contre Bushehr a endommagé les installations nucléaires de cette ville. Avec cette récente attaque, qui fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre des pourparlers sur le désarmement au titre de la question des armes radioactives, les violations des règles du droit international par les Irakiens ont pris de nouvelles dimensions.

Nous avons le regret de vous informer que, vu les circonstances, l'Iraq n'ayant donné suite à aucun des appels lancés par la communauté internationale pour qu'il s'abstienne d'attaquer des zones non militaires et des zones civiles, malgré nos nombreux efforts sincères de préserver l'accord du 12 juin, nous répondrons désormais à toutes ces attaques irakiennes parce que c'est là le seul moyen d'y mettre un terme. Cela étant, nous n'oublierons pas néanmoins les préoccupations humanitaires et, avant toute mesure de représaille, nous informerons les habitants des villes irakiennes concernées pour qu'ils puissent échapper au danger en évacuant ces villes.

Il va sans dire que le régime iraquien sera responsable de toutes les conséquences qui découleront de cette situation.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République islamique d'Iran,

(Signé) Ali Akbar VELAYATI

